



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21/020
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et la Société ORANGE, 78, rue Olivier de Serres – 75015 PARIS, SIREN n° 380 129 866, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-074 le 27/05/2021, portant sur le déploiement d'un réseau de télécommunications enterré sur une longueur totale de 129 400 ml.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L2122-1-3-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif aux réseaux de télécommunications électroniques ouverts au public.

Description de la dépendance : 129 400 ml de réseau enterré de télécommunication.
Durée de la Convention d'Occupation Temporaire : 5 ans à compter du 01/03/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-074 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.